

# Les mille sources de la Colère

SEPTEMBRE 2012

N° 49

---

## CAPL d'affectations : les agents doivent sortir gagnants de l'harmonisation des règles

---

Ce titre, certes, sonne comme une revendication syndicale mais c'est aussi un engagement fort de la Direction Générale. En effet, lorsque suite à la fusion de 2008, les travaux d'harmonisation ont débuté, un engagement fort a été pris pour que soit adopté le meilleur de l'existant dans chaque filière. Ces bonnes paroles n'ont malheureusement pas eu en Corrèze l'écho qu'elles auraient du avoir. Les CAPL de juin dernier ont révélé que les pratiques locales pouvaient sensiblement diverger.

Passons rapidement sur les nombreuses erreurs (volontaires ou pas ?...) dans les projets de l'administration avec des règles de gestion ambiguës ou à géométrie variable. Si Numéro 1 et Numérobis rêvent d'un monde idéal dans lequel ils affecteraient l'ensemble des agents du département selon leur guise, la CGT sera là pour les réveiller chaque fois que cela sera nécessaire. Nous retiendrons par contre deux points particuliers sur lesquels les choix locaux lèsent les agents :

- Les permutations entre agents : quand deux agents demandent respectivement le poste de l'autre et qu'aucun autre agent plus ancien ne sollicite un des deux postes, il y a possibilité de permuer les affectations des deux collègues concernés. Cela ne lèse personne au regard des règles et cela permet de satisfaire deux agents de plus. Cette possibilité est particulièrement intéressante dans le réseau des trésoreries de la filière gestion publique où l'opportunité d'un emploi vacant peut parfois se faire attendre pendant plusieurs années. N°1 refuse toujours cette possibilité en Corrèze alors que la pratique est courante en CAPN et dans beaucoup de départements. Elle invoque d'obscurs motifs : cela pourrait léser d'autres agents (sans jamais dire lesquels...) et cela pourrait conduire des agents à s'arranger entre eux (mais au détriment de qui ?...).
- L'affectation dans les pôles de la direction: là aussi le  *veto*  directorial est tombé pour les collègues de la filière fiscale. N°1 souhaite conserver cette prérogative. Cela prive les agents concernés d'un cadre réglementaire auquel ils pourraient légitimement prétendre (pas de règle d'ancienneté, choix du roi, passe-droits...). Or les collègues de la filière gestion publique sont affectés par la CAPL sur un pôle particulier. Un exemple flagrant où la direction locale refuse l'harmonisation par le haut des règles de gestion au mépris des engagements de l'administration centrale.

**Pour la CGT, ces deux sujets ne sont pas clos. Les représentants du personnel CGT continueront à porter ces revendications afin que les agents du département puissent bénéficier a minima des mêmes droits que les collègues du reste du territoire.**

---

### Cité administrative de Tulle

---

En août 2011, la préfecture s'était fendue d'une « *lettre de la cité* » pour annoncer de grands travaux : fenêtres, radiateurs, isolation, éclairage, eau chaude, bref, une tour administrative aux normes devait renaître en 2013-2014, temps prévu pour la gestation de ce vaste programme. Eh bien, ceux qui croyaient encore au père Noël vont être déçus : faute d'information officielle, nous en

sommes réduits à écouter radio-cantine où la rumeur se fait insistante pour dire que l'enveloppe initiale aurait disparu !

On comprend mieux pourquoi N°1 veut rentabiliser les m<sup>2</sup> loués en entassant des collègues d'autres sites dans ces locaux : c'est peut-être la seule solution pour avoir chaud l'hiver !

---

## Good-bye Pépé, welcome Bébé

---

C'est la version DGFIP du rajeunissement des cadres, au moins acronymiquement parlant. Un directeur général s'en va, un autre arrive. Le second se fend d'un message sur Ulysse pour saluer le bon travail du premier.... le changement, c'est pour quand ?

Quand on compte le nombre d'emplois supprimés, le nombre de missions abandonnées ou sacrifiées sur l'autel de l'efficacité, la dégradation de nos conditions de travail, c'est plutôt de sale boulot dont on aurait envie de parler.

Finalement, ce non-événement nous conforte dans l'idée que si changement il y a, cela se fera uniquement sous l'impulsion de la mobilisation des agents.

---

## Bourre-Nazel

---

D'aucun ne souhaiterait qu'un seul site pour la DDFIP qui en compte actuellement deux : « Poincaré », ancienne TG, et « Bournazel », ancienne DSF.

En préfiguration du rapprochement, les agents de Bournazel doivent s'habituer dès la rentrée de septembre à la surpopulation. Plusieurs d'entre eux devront donc partager leurs bureaux de 14m<sup>2</sup> à deux : ça s'appelle optimiser l'espace en jargon de Directeur qui anticipe le départ à la retraite d'agents qui n'ont d'ailleurs toujours pas fait valoir leurs droits ! Quel management ! On n'ose pas croire ce que cela signifie : regardez comme on est bien si près l'un de l'autre pour travailler en équipe ! Une préfiguration d'un entassement systématique sans doute ?

---

## Les suppressions coûte que coûte

---

La lecture attentive du rapport annuel 2011 de la DDFIP est à ce titre particulièrement éloquent. On y apprend que le contrôle sur pièce des SIP a diminué de 20% en montant et sur un an, soit la modique somme de 460 000 €. La cause de cette diminution est clairement déterminée : « *les agents chargés du contrôle sur pièce sont venus renforcer*

*les services de gestion* ». Il manque juste un peu de courage à notre direction pour poursuivre le raisonnement : les services de gestion devaient être renforcés car des emplois y avait été supprimés et au final ces suppressions d'emplois coûtent bien plus qu'elles ne rapportent.

Une vérité qui heurte sans doute les thuriféraires de l'ultra-libéralisme mais qu'il est toujours bon de rappeler.

---

## Cet été, nous fûmes ... ététés !

---

Le Centre des Finances Publiques de Brive, parfois appelé le navire, s'est de nouveau distingué !

Alors que les soutiers, second-maîtres et officiers de quart étaient présents pour garder le bâtiment à flot et dans la bonne direction, quelle ne fût pas leur surprise de s'apercevoir que les têtes galonnées avaient quitté (ensemble ?) pendant quelques jours le bateau dans la torpeur estivale pour accrocher les galons au maillot de bain !

Heureusement que le reste de l'équipage n'avait pas eu la même idée ! C'eût été embêtant...

---

## Histoires sans parole

---

Estimant que les fonctionnaires devaient participer au redressement du pays, le gouvernement envisage de geler le point d'indice pour les deux années à venir. Ainsi, entre 2000 et 2013, les agents des 3 fonctions publiques auraient perdu en moyenne 20% de leur pouvoir d'achat.

No comment !

Le 1er juillet 2012 le SMIC a été revalorisé de 2%, après une revalorisation de 2,4% le 1er janvier 2012. Au 1er juillet 2012 le SMIC vaut 1 425,67 € brut. A la même date, le minimum fonction publique est passé à l'indice majoré 308, soit 46 centimes au dessus SMIC (1426,13 €).

No comment !

Avant les élections, le nouveau pouvoir en place dénonçait la nature injuste de la mise en place du délai de carence dans la fonction publique. Aujourd'hui l'abrogation n'est pas à l'ordre du jour.

No comment !

✂



# Bulletin d'adhésion

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Tps partiel : \_\_\_\_\_

Résidence administrative : \_\_\_\_\_ Structure : \_\_\_\_\_

CGT FINANCES PUBLIQUES

SIP de Tulle - Cité Adm - Place Martial Brigouleix - 19011 TULLE CEDEX

Contact : 05 55 21 80 49 - 06 60 87 03 12

cgt.ddfip19@dgfip.finances.gouv.fr